

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le 27 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, JACQUOT-HECK, WAGNER, JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, VERGES, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absente excusée** : Mme Laureline LALLEMENT.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. ROUGIEUX, Mme CARNEIRO JOLY à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme LEPINE à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLE à M. DOSE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à M. VERGES et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, M. José MENDES ANTUNES a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/01/1

**ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « SANTE » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

1 – Commande publique

1.3 – Conventions de mandat

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

M. HUET, maire, informe le conseil municipal que le décret n°2011-1474 paru le 8 novembre 2011 donne la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents (fonctionnaires, non titulaires et de droit privé).

Les articles 25 et 88-2 de la loi du 26 janvier 1984 donnent compétence aux Centres de Gestion pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle a décidé l'engagement d'une procédure pour le risque « SANTE ». Cette nouvelle procédure groupée vise à :

- Permettre l'adhésion des agents à un contrat-groupe destiné à rembourser les frais de Santé en complément du régime obligatoire de Sécurité Sociale (plus couramment appelé « Mutuelle Santé »),
- Offrir aux collectivités adhérentes un schéma de participation financière performant et sécurisé, au bénéfice de leurs agents territoriaux.

Le groupement des collectivités à l'échelon départemental permet d'optimiser les coûts d'adhésion des agents en leur garantissant un contenu contractuel de haut niveau.

Les éléments substantiels de cette convention de participation peuvent être résumés comme suit :

- Un panel de 3 formules de souscription permettant aux agents d'être couverts selon leurs choix et/ou contraintes budgétaires.
- La prise en compte de toutes les situations familiales : agent seul, en couple, avec ou sans enfants à charge,
- Une adhésion libre des agents.
- Une couverture proposée aux agents retraités de la collectivité selon des conditions très avantageuses.
- Un pilotage annuel réalisé par un « tiers-expert » désigné par le Centre de Gestion afin d'adapter le contrat aux niveaux de consommations relevés chaque année pour répondre au mieux aux besoins des adhérents.

C'est pourquoi :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Assurances ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

- Vu la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
- Vu la délibération du Centre de Gestion de Meurthe-et Moselle en date du 26 janvier 2015 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation mutualisée au risque « Santé » dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour l'ensemble des collectivités du département ;
- Vu la délibération du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle en date du 5 octobre 2015 désignant le groupement d'opérateurs INTERIALE (assureur) / GRAS SAVOYE (courtier gestionnaire) en charge du lancement et de la gestion de la convention de participation « Santé » ;
- Vu l'avis favorable du comité technique du 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;

Considérant l'intérêt social d'une couverture « Santé » généralisée dans les effectifs de la collectivité,

Considérant que la participation financière de l'employeur incite, facilite et renforce la couverture complémentaire « Santé »,

Considérant que le contenu de l'offre négociée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle présentée lors de réunions d'informations du 7, 9 et 14 octobre 2015 correspond aux attentes de la collectivité,

Considérant que cette proposition permet l'instauration simple et juridiquement fiable d'une participation financière de la collectivité couplée à un contenu contractuel de qualité au meilleur tarif,

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE :**

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » organisée par le centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- de fixer à 5 € par agent et par mois la participation financière de la collectivité au risque « Santé » susmentionné, (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent). Cette participation pourra être versée directement à chaque agent et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur.

**AUTORISE** le maire à signer l'adhésion à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

Livردun, le 28 janvier 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le 27 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, JACQUOT-HECK, WAGNER, JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, VERGES, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absente excusée** : Mme Laureline LALLEMENT.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. ROUGIEUX, Mme CARNEIRO JOLY à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme LEPINE à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLE à M. DOSE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à M. VERGES et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, M. José MENDES ANTUNES a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/01/2

### DESFFECTATION SUIVIE DU DECLASSERMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES AR 37, 39 ET 94

3 – Domaine et patrimoine

3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Sébastien DOSE

M. DOSÉ, 1<sup>er</sup> adjoint, explique au conseil municipal que la commune de Liverdun est propriétaire de trois parcelles sises rue Chopin et cadastrées AR 37, 39 et 94, d'une superficie totale de 5.149 m<sup>2</sup>. Les parcelles sont affectées à un usage public sous la forme d'une aire de jeux et d'un terrain de sport.

La commune souhaite aujourd'hui vendre ces trois parcelles au bailleur mmH afin de permettre la réalisation d'un projet global d'aménagement urbain sur le secteur.

En effet, mmH est propriétaire de la parcelle attenante qui accueille actuellement les trois barres de logements. Celles-ci seront démolies dans un futur proche et un nouveau programme de logements est actuellement à l'étude.

C'est afin de promouvoir un urbanisme de qualité, conforme aux objectifs énoncés dans le PLU récemment approuvé, que la commune souhaite céder ses parcelles, de sorte qu'elles soient incluses dans une réflexion globale d'aménagement.

Les parcelles communales étant toutefois affectées à l'usage du public, elles font partie intégrante du domaine public communal. Or, celui-ci est inaliénable. Il s'avère donc nécessaire, selon les dispositions de l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de constater, dans un premier temps, la désaffectation matérielle de ces terrains, conditionnant leur sortie du domaine public. Ainsi, ayant été établie la cessation de toute activité du service public, il sera permis de procéder à leur classement dans le domaine privé communal, en vue de leur cession.

C'est pourquoi :

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2241-1 ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2141-1 et L3221-1 ;
- Considérant que les parcelles AR 37, 39, et 94 appartiennent à la commune de Liverdun et sont affectées au domaine public ;

Il est demandé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation du domaine public des parcelles AR 37, 39 et 94,
- d'approuver leur déclassement du domaine public communal pour les faire entrer dans le domaine privé communal.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### DÉCIDE :

- de constater la désaffectation du domaine public des parcelles AR 37, 39 et 94,
- d'approuver leur déclassement du domaine public communal pour les faire entrer dans le domaine privé communal.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 28 janvier 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le 27 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, JACQUOT-HECK, WAGNER, JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, VERGES, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absente excusée** : Mme Laureline LALLEMENT.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. ROUGIEUX, Mme CARNEIRO JOLY à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme LEPINE à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLE à M. DOSE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à M. VERGES et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 27

Un scrutin a eu lieu, M. José MENDES ANTUNES a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/01/3

**CESSION DE LA PARCELLE AD 450**

3 – Domaine et patrimoine

3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Sébastien DOSE

M. DOSÉ, 1<sup>er</sup> adjoint, explique au conseil municipal que suite à la réalisation des trottoirs route de Pompey, une partie de la parcelle AD 328 qui aurait dû constituer le trottoir dans sa globalité, a fait l'objet d'un délaissé ; seule une partie constitue le trottoir.

Un permis de construire a été déposé en juin 2015 par M. STRUB sur la parcelle AD 329, dans le prolongement de la parcelle AD 328. Ce permis de construire a été accordé en novembre 2015.

Dans la mesure où les trottoirs sont à présent achevés, M. DOSÉ propose que soit cédé à M. STRUB la parcelle AD 450, c'est-à-dire le délaissé de la parcelle AD 328 qui ne constitue pas le trottoir.

Il est rappelé :

- 1) qu'une estimation a été effectuée par France Domaine et que la valeur vénale a été évaluée à 19,50 €/m<sup>2</sup> ;
- 2) qu'un découpage cadastral a été effectué par un géomètre-expert ;
- 3) que la parcelle AD 450, issue de la parcelle AD 428, est contiguë à la propriété de M. STRUB ;
- 4) que M. STRUB avait accepté la rétrocession gratuite de la parcelle AD 328 à la commune, dans le cadre de la procédure globale de rétrocession des trottoirs de la route de Pompey.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 26 voix pour et 1 abstention (M. GUERRA). M. KOCH ne participe pas au vote pour raison familiale.

**DÉCIDE** de céder à titre gratuit à M. STRUB la parcelle communale AD 450 d'une surface de 11 m<sup>2</sup>.

**DÉCIDE** de donner tous pouvoirs au maire pour régulariser l'acte administratif de cession.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 28 janvier 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le 27 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, JACQUOT-HECK, WAGNER, JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, VERGES, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absente excusée** : Mme Laureline LALLEMENT.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. ROUGIEUX, Mme CARNEIRO JOLY à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme LEPINE à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLE à M. DOSE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à M. VERGES et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, M. José MENDES ANTUNES a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/01/4

**AVIS SUR LE PLU D'AINGERAY**

2 – Urbanisme

2.1 – Documents d'urbanisme

Rapporteur : Sébastien DOSE

M. DOSE, 1<sup>er</sup> adjoint, explique au conseil municipal que la commune d'Aingeray nous a notifié sa délibération en date du 14 octobre 2015 par laquelle la décision de prescrire la révision du POS et sa transformation en PLU a été prise.

Conformément aux articles L 123-8, L 123-9 et L 123-16 du code de l'urbanisme, la commune d'Aingeray a demandé à la commune de Liverdun si celle-ci souhaitait être consultée dans le cadre de cette procédure.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'être consulté au cours de la procédure de révision du document d'urbanisme de la commune d'Aingeray et d'émettre un avis après arrêt du projet par le conseil municipal d'Aingeray.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 28 janvier 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le 27 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, JACQUOT-HECK, WAGNER, JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, VERGES, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absente excusée** : Mme Laureline LALLEMENT.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. ROUGIEUX, Mme CARNEIRO JOLY à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme LEPINE à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLE à M. DOSE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à M. VERGES et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, M. José MENDES ANTUNES a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/01/5

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2016

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée que par délibération du 16 septembre 2015, le conseil municipal s'est engagé dans un Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée). Afin de financer les travaux prévus en 2016 pour un montant de 30.000 € H.T., il est proposé de solliciter une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux d'accessibilité 2016, pour un montant de 30.000 euros HT, et **S'ENGAGE** à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2016.

**SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2016 pour un montant de 9.000 euros soit 30 % du coût HT.

**ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

SUBVENTIONS	Espérées
Conseil départemental	
Conseil régional	- €
Réserve parlementaire	4 500 €
DRAC	
Union européenne (FEDER)	
Etat (DETR)	9 000 €
Autre	
Autre	- €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>13 500 €</b>
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>5 905 €</b>
<b>EMPRUNT OU FONDS PROPRES</b>	<b>16 595 €</b>
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>36 000 €</b>

**AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention.

**S'ENGAGE** à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

**S'ENGAGE** à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture.

Pour extrait certifié conforme,  
Liverdun, le 28 janvier 2016  
Le maire,  
Jean-Pierre HUET

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le 27 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, JACQUOT-HECK, WAGNER, JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, VERGES, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absente excusée** : Mme Laureline LALLEMENT.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. ROUGIEUX, Mme CARNEIRO JOLY à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme LEPINE à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLE à M. DOSE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à M. VERGES et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, M. José MENDES ANTUNES a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/01/6

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CENTRALE ANTI-INCENDIE  
ET DE DEMANTELEMENT DES DETECTEURS IONIQUES A L'ECOLE PRIMAIRE BRASSENS**

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, explique au conseil municipal que la centrale de détection incendie de l'école primaire Brassens doit être remplacée et que les détecteurs de fumée de type ionique, désormais interdits en France, doivent être remplacés par des détecteurs de fumée optiques avant le 31 décembre 2017. De plus, il est nécessaire d'ajouter un diffuseur sonore à l'extrémité de l'école (coté halte-garderie).

Ces travaux sont estimés à 10.250,40 euros hors taxes.

Il convient, pour assurer une partie du financement de ces travaux, d'autoriser le maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des travaux de rénovation scolaires et périscolaires.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux de remplacement de la centrale anti-incendie et de démantèlement des détecteurs ioniques à l'école primaire Brassens, pour un montant de 10.250,40 euros HT et **S'ENGAGE** à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2016.

**SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2016 pour un montant de 4.100 euros soit 40 % du coût HT.

**ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

SUBVENTIONS	Espérées
Conseil général DCI	- €
Conseil général DAPRO	- €
Conseil régional	- €
Réserve parlementaire	- €
DRAC	- €
Union européenne (FEDER)	- €
Etat (DETR)	4 100 €
CAF	- €
Autre	- €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>4 100 €</b>
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>2 018 €</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>6 182 €</b>
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>12 300 €</b>

**AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention.

**S'ENGAGE** à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

**S'ENGAGE** à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 28 janvier 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le 27 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, JACQUOT-HECK, WAGNER, JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, VERGES, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absente excusée** : Mme Laureline LALLEMENT.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. ROUGIEUX, Mme CARNEIRO JOLY à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme LEPINE à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLE à M. DOSE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à M. VERGES et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, M. José MENDES ANTUNES a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/01/7

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – TRAVAUX DE RENOVATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE  
MATERNELLE CHAMPAGNE**

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, explique au conseil municipal que les sanitaires de l'école maternelle Champagne sont en mauvais état et nécessitent, pour un accueil correct des enfants et de bonnes conditions d'hygiène, d'être complètement rénovés.

Ces travaux sont estimés à 24.833 euros hors taxes.

Il convient, pour assurer une partie du financement de ces travaux, d'autoriser le maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des travaux de rénovation scolaires et périscolaires.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux de rénovation des sanitaires de l'école maternelle Champagne, pour un montant de 24.833 euros HT et **S'ENGAGE** à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2016.

**SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2016 pour un montant de 9.933 euros soit 40 % du coût HT.

**ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

SUBVENTIONS	Espérées
Conseil départemental	
Conseil régional	- €
Réserve parlementaire	
DRAC	
Union européenne (FEDER)	
Etat (DETR)	9 933 €
Autre	
Autre	- €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>9 933 €</b>
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>4 888 €</b>
<b>EMPRUNT OU FONDS PROPRES</b>	<b>14 978 €</b>
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>29 800 €</b>

**AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention.

**S'ENGAGE** à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

**S'ENGAGE** à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 28 janvier 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le 27 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, JACQUOT-HECK, WAGNER, JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, VERGES, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absente excusée** : Mme Laureline LALLEMENT.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. ROUGIEUX, Mme CARNEIRO JOLY à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme LEPINE à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLE à M. DOSE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à M. VERGES et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, M. José MENDES ANTUNES a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/01/8

**PRIMES POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT ET REMPLACEMENT DE MENUISERIES**

7 – Finances locales

7.10 – Divers

Rapporteur : Rodolphe BAUER

Monsieur BAUER, adjoint au maire, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer concernant l'attribution de primes d'aide au ravalement. La commission municipale d'aide aux ravalements de façades réunie les 4 novembre 2014, 31 mars, 2 juin et 30 juillet 2015, a examiné les dossiers figurant dans le tableau ci-dessous. Les factures acquittées ont été déposées en mairie par les propriétaires et les travaux ont été constatés par les services de la commune.

Monsieur BAUER propose donc au conseil municipal d'accorder le versement des primes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder le versement des primes à :

Nom - Prénom	Adresse travaux	Montant travaux retenu	Montant prime versée
M. Ahcene TIZIT	46 Avenue Rameau	4.636,00 € (ravalement par entreprise)	927,00 € (20 %)
M. José MENDES	8 Place d'Armes	5.330,00 € (travaux par entreprise)	2.132,00 € (40 %)
M. Bruno BASTIEN	5 Ruelle du Moulin	9.999,00 € (travaux par entreprise)	2.440,00 € (40 %)
M. Patrick BONNAL	23 Route de Pompey	13.200,00 € (ravalement par entreprise)	1.220,00 € (20 %)

**PRECISE** que les crédits seront ouverts au budget communal 2016.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 28 janvier 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le 27 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, JACQUOT-HECK, WAGNER, JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, VERGES, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absente excusée** : Mme Laureline LALLEMENT.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. ROUGIEUX, Mme CARNEIRO JOLY à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme LEPINE à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLE à M. DOSE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à M. VERGES et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, M. José MENDES ANTUNES a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/01/9

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SURVEILLANCE DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE ET DU  
DOMAINE PUBLIC ROUTIER AVEC L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES GARDES-PECHE**

1 – Commande publique

1.3 – Conventions de mandat

Rapporteur : François ROUGIEUX

Monsieur ROUGIEUX, conseiller municipal, explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre en place une surveillance des voiries aux abords de la Moselle, afin de verbaliser les contrevenants déposant des ordures sur la voirie, ainsi que sur les propriétés privées de la commune. L'association départementale des gardes-pêche est assermentée pour des missions de surveillance, de protection, et de gestion des milieux naturels aquatiques.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer le projet de convention de partenariat avec l'association départementale des gardes-pêche (joint en annexe).

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention ci-annexé,

**AUTORISE** le maire à signer la convention.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 28 janvier 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le 27 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, JACQUOT-HECK, WAGNER, JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, VERGES, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absente excusée** : Mme Laureline LALLEMENT.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. ROUGIEUX, Mme CARNEIRO JOLY à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme LEPINE à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLE à M. DOSE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à M. VERGES et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, M. José MENDES ANTUNES a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/01/10

### CHANGEMENT DE DESTINATION D'UNE COUPE DE BOIS

3 – Domaine et patrimoine

3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Rapporteur : François ROUGIEUX

Par la délibération du 26 novembre 2014 établissant le programme des coupes de bois pour 2015, la parcelle communale 1 A avait été désignée pour une vente en bloc et sur pied.

M. ROUGIEUX, conseiller municipal, propose de modifier la destination des bois de la parcelle communale 1A, d'un volume estimé de 110 m<sup>3</sup>, pour une cession à la Communauté de communes du Bassin de Pompey, comme bois de chauffage.

Parcelle	Surface	Estimation du volume total
1 A	7,42 a	110,00 m <sup>3</sup>

Après avoir pris connaissance des explications fournies par monsieur ROUGIEUX,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ENTERINE** la proposition.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 28 janvier 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

## POINTS DE L'ORDRE DU JOUR VOTES :

1	Adhésion à la convention de participation « santé » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle	M. LE MAIRE
2	Désaffectation suivie du déclassement du domaine public des parcelles AR 37, 39 et 94 et cession de ces terrains	M. DOSE
3	Cession de la parcelle AD 450	M. DOSE
4	Avis sur le PLU d'Aingeray	M. DOSE
5	Demande de subvention au titre de la DETR – travaux d'accessibilité 2016	M. JACQUOT-HECK
6	Demande de subvention au titre de la DETR – travaux de remplacement de la centrale anti-incendie et de démantèlement des détecteurs ioniques à l'école primaire Brassens	M. JACQUOT-HECK
7	Demande de subvention au titre de la DETR – travaux de rénovation des sanitaires de l'école maternelle Champagne	M. JACQUOT-HECK
8	Primes pour travaux de ravalement et remplacement de menuiseries	M. BAUER
9	Signature d'une convention de partenariat pour la surveillance du domaine public et privé routier avec l'association départementale des Gardes-pêche	M. ROUGIEUX
10	Changement de destination d'une coupe de bois	M. ROUGIEUX

Fin de séance à 21h40.

Liverdun, le 28 janvier 2016.

Le maire,

Jean-Pierre HUET